

Gaston CALMETTE
Directeur-Gérant

RÉDACTION - ADMINISTRATION
26, rue Drouot, Paris (9e Arr')

POUR LA PUBLICITÉ
S'ADRESSER, 26, RUE DROUOT
A L'HOTEL DU FIGARO
ET POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES
Chez MM. LAGRANGE, CERF & Co

H. DE VILLEMESANT
Fondateur
RÉDACTION - ADMINISTRATION
26, rue Drouot, Paris (9e Arr')

ABONNEMENT
Trois mois Six mois Un an
Seine et Seine-et-Oise 15 30 60
Départements 18 36 72
Union postale 21 42 84

LE FIGARO

Loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là, me moquant des sots, bravant les méchants, je me hâte de rire de tout... de peur d'être obligé d'en pleurer. (BEAUMARCHAIS.)

Sommaire
DE NOTRE
Supplément Littéraire
DE DEMAIN

- GROSCLAUDE..... Souvenirs africains
SONIA..... Petits cahiers
DE LA MARCK..... Les débuts
JEAN JULLIEN..... Mick
DUPONT-FERRIER..... Ivan le Terrible
GERMAIN BASTET..... La bataille
ANDRÉ BEAUNIER..... Eluges
P. MAUMUS..... Le Songe de César

LA
Charte des Enfants

L'hygiène morale n'est pas moins pleine de promesses que la prévention médicale elle-même. Plus on se penche vers les abîmes de la dépravation précoce...

Les sauveurs de l'enfance en danger moral savent par expérience que, le plus souvent, les tendances vicieuses prennent leur source dans les mauvais traitements...

Le défaut de vigilance familiale ne permet pas, dans un certain nombre de circonstances, d'accuser des parents de sécheresse de cœur ou d'indifférence.

Puisque nous ne pouvons actuellement importer tel quel, dans son intégrité harmonieuse, le système américain du tribunal d'enfants...

Dans sa proposition si opportune, M. Paul Deschanel règle le fonctionnement des tribunaux pour enfants...

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, nous avons légitimé par petits paquets pour le sauvetage physique et moral des enfants malheureux, vicieux, délinquants.

Un défaut d'un tribunal juvénile, une audience spéciale, comme celle de la 8e Chambre, a ses avantages...

nettement spécialisés. Il n'est pas de fonction plus délicate que celle de scruter l'âme des enfants...

Il n'y a point de panacée et les champions du système de la mise en liberté surveillée, M. Julliet, M. Henri Rollet, ne se targuent pas de détenir une recette infallible...

Le système américain d'une remise conditionnelle des enfants arrêtés à leurs parents est des plus séduisants...

En trois années, le Patronage de l'enfance a obtenu des tribunaux d'accord avec l'administration pénitentiaire...

D'après MM. Julliet et Marcel Kleine, les collaborateurs dévoués de M. Rollet, le nombre des échecs aurait été, sur 361, de 83, soit une proportion de 23 pour 100.

Tout en applaudissant aux succès remportés par le Patronage de l'enfance et en souhaitant, avec M. Paul Deschanel, que la mise en liberté surveillée ait une existence légale...

De son côté, le Conseil supérieur des prisons a élaboré tout un plan de réformes, sur le rapport de M. Grimanielli...

Avec nos institutions séparées, chaotiques, administration pénitentiaire, Assistance publique, avec des lois qui s'enchâssent et des attributions qui se confondent...

Un défaut d'un tribunal juvénile, une audience spéciale, comme celle de la 8e Chambre, a ses avantages...

dage commence, où l'éducation vicieuse s'accomplit.

L'école primaire se prête merveilleusement à ce dépiégeage précoce du danger moral; elle peut, elle doit être un outil de préservation morale...

Par conséquent, dans l'examen des solutions si diverses qui concourent à la rarefaction des délits infantiles...

LA VIE DE PARIS
La Ligue Française
pour la protection du cheval

J'ai souvent entendu dire que Paris était le paradis des femmes et l'enfer des chevaux. Je ne sais si la première partie de ce dicton est vraie...

Une de nos « fidèles lectrices » - c'est ainsi qu'elle veut bien s'intituler - nous écrit à ce sujet une lettre désolée.

« N'y aurait-il pas quelque part dans Paris un refuge où l'on pourrait placer ces vicieux ? Je ne demanderais pas mieux que de payer pour les voir vivre en paix leurs derniers jours ».

« La Ligue, m'a dit M. Falize, a été constituée sous la présidence de M. le vicomte de Grammont, petit-fils de l'auteur de l'aloïse fameuse qui porte son nom ».

« Ne soyez pas étonné de me trouver dans cette compagnie; j'aime les animaux de tout mon cœur. Et puis, Montaigne n'a-t-il pas dit que tout homme devrait chercher à s'instruire dans les choses étrangères à son état ? ».

« Il y aurait beaucoup d'œuvres utiles à entreprendre, et qui seraient si aisées en cette terre privilégiée de France ! ».

« Mais en attendant de diminuer la souffrance des hommes, ce qui est une tâche déjà compliquée laissée à d'autres, il est permis de diminuer celle des bêtes. ».

« La Ligue française pour la protection du cheval, a, comme le dit bien son titre, limité sa besogne pour l'accomplir avec plus de sûreté; d'autres bêtes malheureuses auront leur tour... ».

« Des mesures vont être prises, qui visent la protection des chevaux et l'éducation des humains. Des idées généreuses vont être répandues, appuyées immédiatement par des moyens pratiques. ».

« Parmi les innovations que j'ai personnellement proposées, laissez-moi vous résumer les trois que voici : ».

« 1° La création, dans Paris, de plaques officielles apposées bien en vue, et portant ces simples mots : ».

d'aller guérir le mal le plus profond à sa source la plus cachée; afin d'éviter que par vilain amour de l'argent, les plus élémentaires lois de l'humanité soient indignement méconnées...

« Les étrangers qui viennent nous visiter voient ces tristesses mieux que nous, sans doute parce qu'il n'en va pas chez eux de même; ils nous jugent selon nos actions, et ils emportent de nos villes une vision écorcée et douloureuse. ».

« Pour notre bon renom, pour l'estime de nous-mêmes, et surtout pour la condition des humbles bêtes souffrantes, sachons devenir bons avec les animaux. ».

Georges Grison.

Échos

La Température

Hier, très mauvaise journée, à Paris; pluie le matin et l'après-midi.

« La température continue à baisser. Thermomètre, le matin : 11° au-dessus de zéro; après-midi : 12° ».

« La pression barométrique marquait : 756mm8. Une dépression importante persiste dans l'ouest de la France et le nord de l'Espagne. ».

« Des pluies sont tombées sur l'ouest et le nord de l'Europe; en France, elles ont été abondantes, notamment à Dunkerque, au Mans, à Nantes, à Biarritz et à Cette. Quant à la mer, elle est très houleuse sur la Manche et sur nos côtes de Bretagne. ».

« La baisse de la température continue également sur nos autres régions. ».

« Départements, le matin. Au-dessus de zéro : 10° à Dunkerque; à Boulogne, 12° à Brest; à Caennant, 15°; à Charleville, 13° à Lorient, 14° à Bordeaux, 15° à Limoges et à Cette, 10° à Lille d'Aix, à Nantes, à Rochefort, au Mans, à Toulouse et à Orléans; 17° à Biarritz et à Cap-Béarn, 18° à Clermont, à Belfort, à Besançon, à Lyon et à Alger; 10° à Perpignan et à Marseille, 20° à Nancy. ».

« En France des pluies sont probables dans le Sud, avec baisse de la température. ».

« La température du 3 juin 1909 était à Paris : 13° au-dessus de zéro le matin et 31° l'après-midi; baromètre : 760mm; orage accompagné d'averses. ».

« Du New York Herald : ».

« A New-York : Temps couvert. Température : maxima, 25°; minima, 15°. Vent ouest. ».

« A Londres : Temps couvert. Température : maxima, 12°; minima, 9°. Vent nord-est. Baromètre : 762mm, en baisse. ».

« A Berlin : Temps couvert. Température (à midi) : 16°. ».

Les Courses

Aujourd'hui, à deux heures, Courses à Maisons-Lafitte. - Gagnants du Figaro :

Prix de la Maladrerie : La Bohemia; Forrières.

Prix Prestige : Sampietro; Monte Carlo.

Prix de Gisors : Ulvise; Darradoul.

Prix Ajax : Négofol; Ecurie Lieux.

Prix de Cevisy : Amalécite; Balincourt.

Prix Alicante : Circé; Sardonisac.

ET LE BUDGET ?

C'est la question du jour. Ou plutôt, c'est une des questions du jour; et non la moins préoccupante. On se demande à quelle date le projet de budget de 1910 pourra être déposé, et discuté; et ce retard inquiète.

« L'inquiété à bon droit; car la situation d'aujourd'hui n'est pas faite pour rassurer sur la situation de demain. ».

qué, et il n'en est pas de plus simple. Il consisterait à supprimer, en matière de dépenses, le droit d'initiative parlementaire; à défendre qu'un budget fût une proie qu'au nom de leurs électeurs, 501 courtiers dévorants se disputent...

« Voilà la réforme nécessaire. Et il est bien probable que ce n'est pas le présent régime électoral qui nous la donnera. ».

A Travers Paris

A l'Académie française.

Au cours de la séance d'hier, le secrétaire perpétuel a donné lecture d'une lettre par laquelle M. Maurice Maindron déclare poser sa candidature au fauteuil laissé vacant par la mort du marquis Costa de Beauregard.

INDISCRETIONS

Dans une remarquable étude sur les « Cent portraits », M. de La Sizeranne vient d'inaugurer un nouveau système de critique qui semble appelé à faire époque. Non content de nous fournir sur chaque œuvre les appréciations les plus fines, le savant écrivain y joint une petite note biographique sur l'œuvre du portrait. Or, si se trouve que la plupart de ces cent dames ont eu une vie accidentée, voire même folâtre. Et comme à presque toutes, sur leur aspect, vous donneriez le bon Dieu sans confession, le contraste n'en est que plus piquant.

« Ce qu'on peut regretter, c'est que les indiscretions de M. de La Sizeranne portant sur des personnes défuntées depuis un siècle, ses révélations n'aient pas pour nous l'intérêt du potin de cinq heures. Mais on devine le succès qu'obtiendrait cette méthode appliquée à nos jolies contemporaines. ».

« Au lieu de la sèche mention des catalogues : « Portrait de Mme X ou de Mme Y », quel plaisir n'aurait-on pas à lire des résumés dans le genre de ceci : « Portrait de Mme Z. Ancienne dactylographe, après s'être fait épouser par M. de K., Mme Z prit la fuite avec le petit baron R... La-dessus, M. de K., étant mort de chagrin, Mme Z convola aussitôt avec le gros financier S., etc. ».

« Et ce serait en plus toute une révolution dans la critique d'art, genre certes florissant, mais qui, de temps en temps, gagne à être renouvelé. — Trucis. ».

M. Pierpont Morgan, qui traverse aujourd'hui Paris pour se rendre en Italie, vient de payer sept cent mille francs un exemplaire des œuvres - tirées en quinze exemplaires seulement - de Charles Dickens, édition somptueuse illustrée d'enluminures, gouaches, aquarelles, etc., qui ont signées des maîtres.

C'est bien. Mais il y eut encore mieux. Il y eut les Pandectes du quinzième siècle que l'on peut admirer encofé à la bibliothèque Laurentienne de Florence.

« Ce livre doit détenir le record de la « valeur marchande », si ce vilain mot peut être employé quand il s'agit d'un pareil chef-d'œuvre d'art. ».

Pour le loger, Marc Brucolo et Antoine Torrignani excécutèrent un meuble précieux qui dépasse déjà à lui seul le prix de la somptueuse édition de Dickens, et le gonfalonier Thomas Soderini commande à Lorenzo de Bici, pour ces Pandectes, un « Moise » et un « Saint Jean-Baptiste », qui sont de purs merveilles.

Bref, ce livre est estimé quatre millions. Et sa valeur s'accroît encore de ce fait qu'il n'est pas à vendre.

Que de maladies d'estomac naissent de l'abus qu'on fait, durant les chaleurs, de la bière, de la limonade et autres boissons ! Les personnes prudentes prennent de l'Anisette Male Brizard et Roger additionnée d'eau frappée. Il n'est pas de breuvage plus rafraîchissant et plus inoffensif, en même temps que très agréable au goût. C'est par excellence la boisson estivale qui convient aux estomacs difficiles, aux personnes délicates et très particulièrement aux femmes et aux enfants.

« Pour oûir parler de bel homme, Quatre « Quinze Mille » étaient là : Monsieur Rey, monsieur Cocula, Monsieur Bourdin, monsieur Belhomme. ».

« Car les membres du Parlement Qui partent et pour rien circulent, Font de la route, et ne reculent Devant aucun déplacement. ».

Monsieur Maujan levant son verre Fit l'éloge ardent et complet Du gouvernement dont il est. Il en dit, de sa voix sincère, L'éloge de force et de beauté; Carressa de phrases aisées Les réformes réalisées Dans la paix, la légalité; Et, énumérant, poète en prose, Les bienfaits dont il nous combla ! - Hélas ! Si l'a dit tout cela, Il n'a vraiment pas dit grand-chose !

Louis MARSOLLEAU.

Le service de voitures automobiles qui, depuis quelques semaines déjà, fonctionne entre Le Havre et Paris, a reçu des voyageurs un accueil enthousiaste; son succès est tel, que c'est par câble qu'on revient, de New-York, les voitures au Havre. Cés voitures sont, on le sait, excellentes; ce sont du reste, des Lorraine-Dietrich, - doubles phaétos ou limousines, - extra rapides et confortables. Utilisées par les voyageurs que les transatlantiques débarquent au Havre, ces Lorraine-Dietrich, dont le nombre sera prochainement augmenté, sont à la disposition des Parisiens qui tenteront la perspective d'un voyage par la route de Paris au Havre. Ils auront à ce sujet tous les renseignements utiles en s'adressant soit à la Société Lorraine-Dietrich, à Neuilly; soit à la Compagnie Transatlantique.

Aujourd'hui, à l'hôtel Drouot, s'ouvre l'exposition particulière des tableaux modernes, aquarelles, pastels, dessins, appartenant à M. Alfred B. On y verra des œuvres remarquables de Bernad, Boudin, Corot, Dogas, Delacroix, Dufou, J. Dupré, Fromentin, Gavarni, Ch. Jacquie, Jongkind, Manet, Meissonier, Cl. Monet, Ribot, Sisley, Ziem.

La vente aura lieu demain, à trois heures, sous la direction de M. Lair-Dubreuil assisté de M. Georges Petit, expert. Il y aura exposition publique jusqu'à un moment des enchères.

Au pied de la statue de Lamartine, à Passy, on a dressé hier une gerbe de fleurs, - des fleurs de Paris et des rameaux de laurier et d'olivier de Provence.

C'est un joli geste des félibres d'Ici, qui, au lendemain des fêtes de Mistral et pour complaire à l'auteur de Mireille, autant que pour rendre hommage à la mémoire du chanteur de Grasseilla, ont voulu ainsi parer le bronze trop oublié de Lamartine.

Hors Paris

De l'avis même des Luchonnais, habitués, on le sait, à de fastueux programmes, jamais la Compagnie Fernière n'a préparé une saison avec autant de soin, de goût et d'éléments artistiques de premier ordre que celle-ci.

On en jugera par le tableau de troupe et le répertoire que nous publierons prochainement et où sont groupés tous les succès et toutes les étoiles.

Magdeleine.

Une dépêche de Munich nous disait, avant-hier, l'énorme succès obtenu par la célèbre Magdeleine dans ses saisissantes interprétations plastiques de la musique devant la famille royale de Bavière. On annonce aujourd'hui, qu'avant de retourner au Caucase, Magdeleine s'arrêtera à Paris et y donnera une seule matinée comme les deux qu'elle donna, il y a cinq ans, chez le maître Rodin et à l'Opéra-Comique.

Nouvelles à la Main

« Il y aura à l'Odéon d'autres concours dotés de prix. »

« Bravo ! Les poètes auront au moins désormais une raison pour faire des vers... ».

« Ces usages vont nécessiter la création d'une nouvelle ligne d'autobus. »

« Laquelle ? »

« Odéon-Mont-Parnasse. ».

A la sortie : « Voici l'été qui vient... »

« Les Parisiens se mettent aux vers. »

« Les poètes qui iront à l'Odéon... »

« ... Iront loin ! »

Le Masque de Fer.

Le Souvenir Français

Plus de trois mille personnes ont assisté hier à la messe de Requiem qui a fait célébrer à Notre-Dame, pour les soldats et marins morts au service de la patrie, la Société du Souvenir français.

La nef de la cathédrale avait été décorée de trophées de drapeaux, d'écussons, d'ortillemes, et l'autel, illuminé par plusieurs rangées de candélabres et de hauts cierges, se détachait en avant d'un immense drap noir chargé d'un croix d'argent.

S. G. l'archevêque de Paris avait délégué pour le représenter à la cérémonie M. le chanoine Poussel, archevêque de Notre-Dame.

Dans l'assistance, à côté du général Poulléau, président de la Société, qu'assistait le général Farny, le vice-amiral Aubry de La Noë, M. Krantz, député des Vosges, vice-présidents, MM. Nielsen, secrétaire général, les commandants Baudé, Migout, Rouff et le capitaine Guebén, ainsi que tous les membres du comité, avaient pris place les représentants des différents ministères, du général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur; du général Dalstein, de MM. de Selves et Lépine, puis :

Le duc de Montebello, le marquis de Roversaux, ancien ambassadeur de France à Vienne et la marquise de Roversaux; MM. Potier, conseiller à la Cour de cassation; le vicomte de Beaufort, Bouswilwald, le comte de Brécher, le capitaine de Frégate et le vicomte de Trobriand, de Marcoré, les généraux Kirichenor de Planta, Camouge, Labasche, Azais, comte de France, Rebillet, Lieberman, Tournier, Guillemot; MM. Jean, délégué général du « Souvenir français » en Lorraine, venu exprès de Metz pour la cérémonie avec M. le chanoine Collin (Gest M. Jean qui, récemment, évita toutes les difficultés avec le gouvernement allemand, lors de l'inauguration du monument de Nôsséville, et pour sa conduite si patriotique et si pleine de tact en cette circonstance, il a reçu dimanche dernier du gouvernement français la croix de la Légion d'honneur); Emile d'Arnaville, Duguet, Flach, König, Moulézan, Fix, Jameron.

Autour du catafalque, les délégations des combattants de Gravelotte, de l'Ôfén-

vre de Mars-la-Tour, des Éclaircisseurs de la Seine, etc., avec leurs drapeaux.

Pendant la messe, la maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Renault, vicair...

lys, comte et comtesse F. de Nion; Mme Lu...

met de la tête par une petite guirlande de fleurs d'orange.

dirigé ensuite celui de Bologne. Plus connu...

changement l'article reconnaissant la liberté de traduction en langue russe des œuvres étrangères.

grande sympathie pour Paris et sa population. Un lunch a eu lieu chez le gouverneur général de Stockholm.

Ch. D.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS

Le Monde & la Ville

— La ministre des affaires étrangères et Mme Pichon ont offert hier à déjeuner en l'honneur des membres de l'ambassade marocaine.

— Un grand salut sera célébré demain, à trois heures et demie, en l'église des Flamands, rue de Charonne.

— Le mariage de la princesse Elsa Styrbe, fille du prince et de la princesse Demidoff-Sirbye...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

SALONS

— La ministre des affaires étrangères et Mme Pichon ont offert hier à déjeuner en l'honneur des membres de l'ambassade marocaine.

— Un grand salut sera célébré demain, à trois heures et demie, en l'église des Flamands, rue de Charonne.

— Le mariage de la princesse Elsa Styrbe, fille du prince et de la princesse Demidoff-Sirbye...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

— On a célébré hier, à deux heures, en l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le mariage de M. Robert-Bellanger avec Mlle Anne-Marie Duval-Foullé...

CHARTÉ

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

— La vente de charité au profit de la Société des Amis de l'Enfance, qui se propose de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons de Paris, a eu lieu hier, à la salle des Champs-Élysées...

MARIAGES

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

DEUIL

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

— Mercredi, à dix heures, ont été célébrées en l'église Saint-Donatien, à Nantes, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie, les obsèques de M. Auguste Guirard-Camproger, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, décédé à l'âge de quatre-vingts ans.

MARIAGES

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

MARIAGES

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

MARIAGES

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

— On a célébré hier, à la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Chaillot, le mariage de Mlle Joséphine Morss, avec M. Robert Loonen...

9 Thermidor ?

Compagnons, la justice passe. Quittez vos rouges tabliers...

On liquide de plus en plus la C. G. T. Pour avoir pas déclaré la grève de l'électricité...

Il nous est permis, à nous délégués de province, de demander qu'il est passé notre argent.

Dites que nous sommes des voleurs ! C'est possible, si vous l'avouez.

Ce n'est pas la lumière que vous cherchez, c'est le scandale.

La comptabilité de la Maison des fédérations vaut bien celle de l'Orphelinat des chemins de fer.

Et on conclut qu'il est impossible d'unifier la comptabilité de la C. G. T. avec celle de la Maison des fédérations.

Il sont peu exigeants, les syndicats socialistes !

Mais leur complaisance n'empêche pas l'ancien délégué de la C. G. T. d'être dans la même situation que l'ex-président Castro.

Et cela n'empêche pas que, malgré le mystère apporté à cette lessive, on n'ait vu combien était sale le linge de la C. G. T.

Si, à l'occasion du sabotage des lignes télégraphiques et de ce complot anarchiste, dont il assure connaître l'organisation, le gouvernement se décide à examiner la comptabilité, qui sera finalement éclairci et satisfait ?

Louis Chevreuse.

Contre le favoritisme

Les instituteurs et les institutrices du département de la Meuse ont trouvé un moyen de supprimer le favoritisme.

Le moyen n'est pas la grève. Ils ont sagement considéré qu'on ne supprimerait point le favoritisme avec des articles de loi, et que ce n'est pas le Code qu'il faut changer.

Mais bien les mœurs — non seulement celles des hommes politiques, mais aussi celles des solliciteurs.

Au cours d'une assemblée générale qu'ils ont tenue à Saint-Mihiel, ils ont déclaré « que les instituteurs manquent à leur dignité et au plus élémentaire devoir de confraternité en ayant recours à des personnes étrangères à l'enseignement pour obtenir soit un poste, soit une récompense honorifique ».

Ils ont pris l'engagement d'honneur de « ne jamais solliciter aucune intervention qui tende à peser sur les décisions administratives ».

Après quoi, ils ont omis le voue que les personnages politiques s'abstiennent d'intervenir en faveur des instituteurs, et s'en rapportent à l'administration pour les décisions à prendre à l'égard du personnel enseignant.

Voilà qui est admirablement raisonnable. Le poster, qui préchait dans les meetings la guerre au favoritisme, et dont le dossier était plein de lettres de recommandation liras avec fruit les résolutions prises par les instituteurs de la Meuse.

On est trop porté à croire que quelques énarques représenteraient effectivement la majorité des fonctionnaires. Parmi ceux-ci, il y a encore de braves gens qui, sans souci des péroraisons professionnelles, examinent leurs intérêts avec sagesse et modération.

Les instituteurs de la Meuse nous permettent de le constater une fois de plus. Il faut les en remercier.

Grève des inscrits maritimes

A MARSILLE (Par dépêche de notre correspondant particulier) Marseille, 3 juin.

Voici maintenant que les inscrits maritimes guerrirent à coups d'affiches. Ce matin un placard, signé par une trentaine de marins dissidents, a été collé sur les murs de la ville.

M. Rivelli et ses amis y sont vertement atrapés. On reproche aux meneurs de la grève de conduire les inscrits maritimes à une révolte sans issue, à la ruine et à la perte de leur travail.

En même temps de graves imputations visent particulièrement Rivelli. C'est à ce point qu'en l'absence du principal intéressé, en ce moment au Havre, le secrétaire général du syndicat a décidé de recourir à la justice pour laver M. Rivelli des accusations qui le concernent.

De plus les inscrits en grève ont fait afficher à leur tour un appel à la population, en y joignant l'exposé de leur réclamation.

Je vous le disais hier, les Compagnies ont fait appel aux marins des ports de l'océan. Dès ce matin, une trentaine de matelots et pêcheurs, inscrits du Havre, sont arrivés de la gare.

Ils ont été conduits immédiatement au cap Pinède pour être ensuite embarqués à bord d'un paquebot de la Compagnie transatlantique. Naturellement, ces mesures de défense irritent et à la fois inquiètent les grévistes qui envisagent avec effroi l'hypothèse d'un remplacement général des inscrits de Marseille par des marins du Nord.

La réunion de cet après-midi a été très mouvementée, mais elle ne permet pas encore de prévoir une déroute.

L'administrateur de la marine, M. Pénières, a reçu la visite de M. Albert Armand, président du syndicat des armateurs marseillais, qui lui a remis le texte des conditions que les Compagnies de notre port imposent à leurs futurs équipages et qui n'est du reste que la copie exacte de la loi de 1907 sur le repos hebdomadaire et sur la réglementation des effectifs à bord.

Ce texte est la suite naturelle de la lettre adressée par le syndicat des armateurs aux inscrits grévistes, par laquelle ceux-ci étaient invités à regagner leurs bords respectifs comme la loi leur en fait une obligation.

Le contre-torpilleur *Arbatel* est parti aujourd'hui, à une heure, avec le courrier postal pour Bastia. Le contre-torpilleur *Pertuisane* est parti à la même heure à destination de Philippeville.

Alaccio, 3 juin. Le vapeur *Cante*, monté par cinquante marins de l'Etat encadrés par des officiers de marine marchande, est arrivé ce matin à Ajaccio avec des dépêches,

LE MONOPOLE DE PAVILLON

Alger, 3 juin. La section des colons des délégations financières a décidé à l'unanimité l'envoi du télégramme suivant au président du Conseil, au président et au rapporteur de la commission des douanes de la Chambre :

« La délégué des colons, émue du rejet par la commission des douanes de l'article 1^{er} du projet de loi relatif à la suspension du monopole de pavillon, appelle à nouveau toute votre bienveillance l'attention sur l'extrême utilité et l'urgence à voter le projet de gouvernement et tous les arguments invoqués par les intérêts vitaux du commerce métropolitain algérien gravement lésés et qui ne peuvent être utilement et complètement sauvegardés que par le vote intégral du projet de loi. »

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à demain notre PÉTRÉ CHRONIQUE des lettres hebdomadaire de notre collaborateur Ph. Emmanuel Glaser.

L'AFFAIRE MARIX

Arrivé à deux heures précises au Palais de justice où son avocat, M. de Monzie attendait, le capitaine Marix a été aussitôt introduit dans le cabinet de M. André et l'interrogatoire a commencé.

On sait que M. de Monzie avait demandé au juge de faire prendre des renseignements de moralité sur les témoins qui accusent son client et de verser au dossier les rapports ainsi obtenus. M. Fabre, procureur général, a fait répondre qu'il se refusait à accéder à cette réclamation.

Faute de cela, le capitaine Marix demande au moins qu'on s'édifie sur son principal accusateur, M. Sierra de Luna et, avant toute chose, il a déposé entre les mains de M. André la lettre suivante, que nous publions à titre de document :

Monsieur le juge d'instruction, J'ai l'honneur de solliciter ma mise en liberté provisoire. Si j'ai tardé quinze jours à vous présenter cette requête, c'est parce que les temps de poursuite en dehors de moi les recherches et enquêtes qui doivent nécessairement aboutir à l'innocent devant vous et devant l'opinion.

Après trois semaines de prévention, je ne connais en effet par votre interrogatoire et par mon dossier qu'une seule accusation. C'est celle qui formule contre moi, M. Sierra de Luna, l'accusation de tentative d'escroquerie dont il a cherché à être victime. Or, je vous rappelle les termes dans lesquels M. Sierra de Luna a rapporté notre entretien :

« Je lui répondis que je n'étais pas fortuné. Je lui dis que ce serait 5.000 francs. Je lui parlai de deux ou trois mille francs et alors j'ajoutai, pour amorcer Marix, que si le résultat pas trop exigeant envers moi, je pourrais lui faire faire d'autres affaires. » ajoutant même (toujours uniquement dans le même but) que ma femme, une fois sortie de prison, pourrait se livrer à ses escroqueries au mariage, en lui abandonnant une partie de ses bénéfices. » (Interrogatoire Sierra de Luna, 46 mai 1909, folio 26 du dossier).

Un tel cynisme révoltait, à défaut de preuves positives, pour vous édifier sur le crédit qu'il convient de faire aux allégations de M. Sierra de Luna, mais il y a plus, M. Sierra de Luna est incontestablement un auxiliaire de police : il a été indiqué par M. d'Availles à M. Gentil, député, et par M. Gentil à M. Tissier, directeur des grâces, comme pouvant faciliter la découverte du Président traitée des grâces.

Il a fait venir chez lui MM. Ruinat et Cérés, tandis qu'il cachait, derrière une tapisserie, deux inspecteurs de la Sûreté. Il s'est enfin présenté à mon cabinet avec la pensée bien arrêtée de me compromettre définitivement par sa visite.

Est-ce assez dire qu'il ne peut apporter à la justice un témoignage sincère et désintéressé ? M. d'Availles a reçu, dès le 2 février dernier, le salaire de sa soi-disant dénonciation, par une commutation de peine exceptionnellement favorable. M. Sierra de Luna est en droit d'espérer même bénéfice d'une attitude qui ne saurait embarrasser sa conscience.

Voilà donc mon accusateur. Sa parole suffit-elle à prolonger ma situation préventive ? Vous le direz, monsieur le juge. J'ai un absolu souci de me disculper non seulement de toutes les accusations qui seraient de nature à me valoir une poursuite judiciaire, mais encore de toutes celles qui seraient de nature à jeter sur mon passé et sur mon uniforme une leur de discrédit. J'ai commencé à vous exposer comment j'avais constitué mes relations et connu parmi tant d'autres, infiniment honorables, des personnages évidemment suspects. Il vous apparaît déjà que si je me suis trompé sur les qualités de certains amis de fortune, mon erreur a été partagée par des hommes plus considérables et plus avertis que moi-même.

Je continuais, si vous voulez bien ordonner ma mise en liberté provisoire, à me tenir à votre entière disposition. Je suis et resterai prêt à satisfaire toutes vos légitimes curiosités et celles aussi d'un public que l'espoir ou la crainte d'un chimérique scandale déconcerte dans son bon sens.

Puisque vous m'avez aimablement rappelé lors de ma première comparution que nous n'avions peut-être pas, comme juges d'instruction, la même méthode, permettez-moi de vous dire que j'ai toujours cru que la liberté provisoire était le droit commun et la détention préventive l'exception. Je tenais cette opinion pour conforme à l'esprit de notre législation.

Si l'en est ainsi, il vous appartient de décider si je dois être exclu du droit commun. Agréez, etc.

Henri MARIX. Capitaine rapporteur.

Après le dépôt de cette requête a commencé le dépouillement des lettres trouvées chez Marix lors des perquisitions. L'inculpé a été invité à s'expliquer sur chacune d'elles. Il a fait très habilement, prétextant toujours qu'il n'agissait que bénévolement, pour rendre service aux gens, mais sans exiger et même sans accepter la moindre rémunération.

On a abordé ensuite la question des dépenses faites par le capitaine, dépenses que l'accusation dit avoir été hors de proportions avec ses ressources.

C'est là une erreur, répond Marix. Je vivais beaucoup plus modestement qu'on ne le prétend. J'avais 4.000 francs de loyer. Je déjeunais et dinais presque constamment chez des amis. Je n'ai pas de maîtresse, car celle dont on a parlé, Marthe, me coûtait très peu. J'avais donc largement de quoi me suffire avec mes appointements et mes revenus.

On lui fait observer que si la Société générale on constate à son compte en 1907 et 1908 un mouvement de fonds qui s'élève à 86.000 francs. Il réplique que cela provient de ce qu'il a fait divers vi-

LA JOURNÉE

Le Parlement : Au Sénat, suite des primes à la Sériciculture ; à la Chambre, suite des Conseils de guerre.

Objets : M. Goulin, sénateur, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas (Saint-Augustin). — Mme Jules Gastine-Renette, née Marie Janson (Saint-Pierre de Chaillot, 10 heures).

M. Marie-Auguste Massacrier-Durand, président honoraire du syndicat des éditeurs de musique (Saint-Pierre de Chaillot, midi).

Expositions : Ouverture de l'exposition de la Société nationale d'aviiculture de France et Salon de la Mode.

Congrès : Congrès catholique de l'Evangile, sous la présidence de Mgr Amette (76, rue des Saints-Pères, 9 heures du matin).

Cours et conférences : Institut catholique, 19, rue d'Assas : M. Paul Dhorme : « La Religion assyro-babylonienne : Loi morale, péché et expiation » (5 h. 1/4).

M. Lacroux : « La Déclaration des droits » (Sorbonne, 3 heures). — M. Henri Tardieu : « Le Complot contre la famille dans la législation moderne » (76, rue des Saints-Pères, 8 h. 1/2). — M. le docteur Henri de Rothschild : « Les Progrès de la laiterie » (Polyclinique Henri de Rothschild, 190, rue Marcadet, 5 heures).

Informations

Le « Journal officiel » publié ce matin : Un décret aux termes duquel M. Mondou, président de la Chambre de commerce de Paris, est nommé premier vice-président du conseil d'administration et président du comité de direction de l'Office national du commerce extérieur.

Un décret aux termes duquel M. Lesage, inspecteur des finances, chef du cabinet du ministre des travaux publics, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La Fête des Fleurs, organisée tous les ans au Bois de Boulogne par la Caisse des victimes du devoir, aura lieu le vendredi 18 et samedi 19 juin.

Cette belle fête mondaine de printemps est entrée dans nos mœurs depuis plus de vingt ans, et l'on attend avec impatience le moment d'admirer les voitures automobiles rivalisant de bon goût, dans leur élégante décoration florale, avec les attelages les plus artistiquement décorés.

La Fête des Fleurs présentera ainsi, dans son cadre habituel, l'allée des Acacias, la gracieuse animation des jolies combattantes armées de fleurs. Des orchestres militaires se feront entendre pendant les deux journées.

Un bon régime. — Pour les arthritiques et rhumatisants, le meilleur régime est de boire aux repas l'eau de Vichy-Célestins, qui se trouve en bouteille et demi-bouteille dans tous les restaurants.

Aux « Cent portraits ». — Le conseil d'administration de la « Société de secours aux familles des marins français naufragés » vient de décider que le produit des entrées de la journée du mardi 15 juin à l'exposition des Cent Portraits de femmes, serait totalement versé à la caisse de secours de l'Association des secrétaires de rédaction des journaux et revues français.

LA BEAUTÉ DU TEINT

Pour avoir le teint frais et clair, éviter rougeurs, boutons et autres petits désagréments dus à l'irritation de la peau, employez l'Eau de Lubin dans toutes vos ablutions. Tout en gardant le charme exquis du parfum qui en est le dégage, vous ne tarderez pas à ressentir le bien-être de ses vertus hygiéniques et adoucissantes.

Nouvelles Diverses

L'ORAGE. L'orage qui a éclaté hier soir sur Paris, accompagné d'une pluie diluvienne, a causé de nombreux accidents.

D'abord beaucoup de caves ont été inondées, notamment la rue des Capucins, 41, rue Saint-André-des-Arts, 4, rue de Savoie. Les pompiers ont dû être appelés pour épurer l'eau.

Rue Notre-Dame-de-Lorette, en face du numéro 4, près d'un puits du Métropolitain, une excavation de trois mètres de long, deux de large et trois de profondeur s'est produite.

Presque partout les égouts ont subi une crue très forte, mais les précautions étaient prises pour qu'aucun ouvrier ne fût surpris.

LE DRAME D'ANTONY

Un drame qui, tout d'abord, a paru très mystérieux a mis en émoi la population d'Antony. La femme d'un professeur, Mme Gervais, était partie de la maison en accusant son mari d'un crime. Au bout de quelques jours, elle était revenue, et sans qu'on sût pourquoi, elle s'était empoisonnée. Quelle était la cause de ce suicide ? Etait-ce bien un suicide ?

Les renseignements recueillis ont démontré la parfaite honnêteté de M. Gervais. L'accusation, elle-même, en rentrant au domicile conjugal, avait connu qu'elle l'avait calomnié par jalousie.

Mais, tout en se refusant pas à donner suite à sa femme, il ne justifia pas la grande émotion qu'il a causée. Quoi qu'il en soit, M. Gervais, qui fut d'instruction, a chargé M. le docteur Socquet de pratiquer l'autopsie du cadavre, dont les viscères seront remis à M. Ogier, chef du laboratoire de toxicologie.

LA SUICIDÉE DE LA RUE-DE-BERLIN

Mlle de Biémont, dont nous avons annoncé hier la tentative de suicide, a succombé dans la nuit, à l'hôpital Beaujon où on l'avait transportée.

Mlle Léonie Vellaine, dite Blanche de Biémont, avait joué, non sans quelque talent, l'emploi aujourd'hui démodé des soubrettes,

voix s'étaient partagées. La commission toujours accommodante a consenti à biffer cette anomalie, et alors une très longue discussion s'est élevée sur un nouvel amendement de M. Piou ainsi conçu :

« Soit, dit M. Jourde, mais à la condition que la chose se fasse en public et non en chambre du Conseil. »

Naturellement, M. Piou accepte la publicité, mais le fond même de l'amendement qui constitue un véritable cours de droit, n'est pas du goût de M. Chastenet. Il demande et obtient que le texte soit renvoyé à la commission.

Ce n'est pas encore fini. M. Piou a demandé en outre, dans ce même amendement, que le vote ait lieu sans discussion. Nouvelle chicane ! MM. Vaillant et Lasiès, souvent d'accord dans ce débat, appuient l'opinion de M. Piou ; mais le sous-secrétaire d'Etat, M. Chéron, et le rapporteur, M. Labori, combattent énergiquement. M. Labori risque même à ce propos un aveu qui donne singulièrement à réfléchir : « Si j'étais à la barre, dit-il, je tremblerais pour les intérêts que j'aurais à défendre devant cette juridiction de moins en moins homogène et de plus en plus hétérogène. »

Malgré cette vigoureuse opposition, le scrutin donne lieu à pointage, et la seconde partie de l'amendement de M. Piou n'est repoussée qu'à la faible majorité de 36 voix, 286 contre 250.

Autre question. M. Sibille demande si les jurés prêteront serment. C'est entendu, répond le rapporteur.

Et maintenant, quelle sera la majorité exigée pour que le bénéfice du suris soit accordé ? M. Chéron répond à M. Lefebvre du Prey que la majorité absolue sera nécessaire, et il admet que cette disposition soit ajoutée dans le texte, moyennant qu'il ensemble de ce malheureux article 7 est enfin adopté !

Nous ne sommes pas encore au bout. M. Lasies demande par amendement que les actes, paroles, écrits des officiers, sous-officiers et soldats de la réserve et de la territoriale relèvent exclusivement des tribunaux de droit commun, à la condition qu'ils n'aient pas été accomplis dans le service ou à l'occasion du service : « On ne peut pas caporaliser jusqu'à quarante-cinq ans et plus une grande partie de la France. » Question grave et délicate en effet ! Le ministre de la guerre s'empresse de le reconnaître et demande le renvoi à la commission. Mais celui-ci, par l'organe de son président, M. Puchet, déclare qu'elle n'a pas la compétence nécessaire pour la trancher et qu'il vaudrait mieux la renvoyer à la commission de l'armée. Sur cette observation, la disjonction est prononcée : le ministre présentera un projet de loi spécial que sera examinée et rapporté par la commission de l'armée.

A partir de ce moment, on marche très vite et la Chambre adopte les articles suivants, jusqu'à 16 inclusivement. Mais comme le renvoi à la commission des articles 17 et 18 n'a point de cet élan privilégié. On continuera demain.

Pas-Perdus.

LE SÉNAT

M. le président a rappelé au début de la séance, dans un très bel éloge funèbre, la carrière politique de M. Goulin, sénateur inamovible, récemment décédé.

« C'est, a-t-il dit en terminant, une existence bien remplie et utile au pays qui vient de finir, constamment associée à de nobles préoccupations, à de grands travaux, et couronnée enfin dans une vieillesse heureuse, par l'affection, l'estime et le respect de ses amis, de ses collègues et de ses concitoyens. »

Le Sénat décide ensuite de nommer une commission spéciale de onze membres qui confèrera avec la commission d'hygiène de la Chambre pour élaborer un texte sur la proposition de loi relative à l'interdiction de la céreuse.

Il vote aussitôt après le projet de loi modifiant la loi de 1891 sur les courses de chevaux et interdisant le pari au livre, et aborde la discussion du projet de loi relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

M. Tournon, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de l'avis de cette commission sur le projet, avis qui est défavorable aux propositions de la commission des douanes.

M. Maurice Faure, qui représente un département séricicole, estime que le système de primes proposé par le gouvernement et la commission ne saurait donner satisfaction aux sériculteurs. Le chiffre de ces primes n'est pas suffisant pour obtenir une protection douanière efficace.

M. Flaissières est aussi partisan de l'augmentation des primes, mais il estime que le Sénat n'a pas eu le temps d'examiner sérieusement la question et il demande l'ajournement, auquel s'oppose du reste le rapporteur.

M. Fougeol appuie de nouveaux arguments la thèse de M. Maurice Faure et conclut en demandant au Sénat d'accorder une élévation de la prime de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 et de supprimer la prime différentielle qui ne favorise pas l'extension de la filature.

La discussion continuera aujourd'hui. Auguste Avril.

AUTOUR DE LA POLITIQUE

L'enquête sur la marine

Il n'y a aucun fait nouveau à signaler pour la journée d'hier.

La sous-commission des marchés a consulté dans la matinée, au ministère de la marine, divers dossiers.

Dans l'après-midi, la commission a tenu une courte séance pour vérifier la sténographie des dépositions faites devant elle au cours de l'enquête et s'est ajournée sine die, attendant une convocation de son président.

LA REPUBLIQUE

La reproduction des œuvres d'art

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Couyba relative à la reproduction de droits de auteurs en matière de reproduction des œuvres d'art, réunie sous la présidence de M. Sarrien, a donné,

l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et elle a chargé du rapport M. Couyba, secrétaire de la commission ;

L'Etat et les instituteurs

On a distribué hier le rapport de M. Chastenet sur une proposition de loi sur la responsabilité de l'Etat et de ses préposés en matière d'enseignement public.

Aux termes de cette proposition, l'Etat est responsable dans tous les cas du dommage causé soit par les élèves de l'enseignement public, soit par ses préposés.

M. Chastenet conclut à l'adoption de cette proposition qui, en modifiant certains articles du Code civil, dégage l'instituteur de toute responsabilité personnelle lorsqu'un dommage est causé aux élèves placés sous sa direction.

La désertion des campagnes

M. Jules Méline a présidé hier soir la séance d'ouverture du 28^e congrès annuel organisé par la Société internationale d'économie sociale fondée par Le Play.

Il a prononcé à cette occasion un intéressant discours qui mérite de retenir l'attention de tous ceux qui déplorent la désertion des campagnes. M. Méline a passé en revue les différents questions qui font l'objet des rapports soumis au congrès, dont les séances ultérieures seront plus particulièrement consacrées à l'exode des ruraux.

L'ancien président du conseil a constaté que si l'émigration rurale s'était un peu ralentie depuis quelques années, elle n'en continuait pas moins sa marche désastreuse, entraînant avec elle, ces fléaux qui s'appellent la tuberculose, l'alcoolisme, la dépopulation de la France.

M. Méline estime que les principales causes de la désertion des campagnes résident dans la crise de la main-d'œuvre qui s'aggrave chaque jour, dans un régime de transmission de la propriété qui est bien, par suite de ses formalités innombrables, le plus anti-économique du monde, et enfin dans la nouvelle législation fiscale, que l'on prépare et qui surchargera d'impôts nouveaux la terre et ses produits.

Enfin, l'orateur estime qu'on ne saurait trop, pour remédier à cet état de choses, développer l'enseignement agricole dans un sens pratique au lieu de le rendre plus abstrait. Il pense aussi qu'on n'aura rien fait tant que les femmes n'auront pas été conquises à ces idées et tant qu'on n'aura pas risqué de les pousser plus activement aux choses de la terre. Les filles d'agriculteurs ne seront plus tentées de mépriser la terre le jour où elles verront les dames de la ville s'occuper de leur potager et de leur verger.

Le discours de M. Méline a été vivement applaudi.

M. Chastenet, président de la Société, a, dans une très chaleureuse allocution, remercié l'ancien président du Conseil qui seul pouvait, avec sa haute autorité, donner des conseils aussi sages.

LE CINQUANENAIRE DE MAGENTA

FRANCE-ITALIE

Au lendemain du centenaire d'Essling et de cet hommage vraiment national rendu à la gloire du maréchal Lannes, due de Montebello, comme un lien entre la commémoration prochaine de Wagram, le cinquantenaire de Magenta éveille en nous une émotion patriotique d'une qualité particulière. C'est comme un gloire plus récente qui prolonge ce récit de la bravoure française et le renforce nos soldats incorporés dans les régiments qui ont cette date du 4 juin 1859 sur leur drapeau.

On connaît la course de la bataille, commencée à l'aube, terminée à huit heures du soir ; la marche en avant des troupes françaises, arrêtée par la muraille vivante de l'armée autrichienne, notre situation compromise un instant, puis la vigoureuse délivrance de Mac-Mahon, l'assaut du village de Magenta, ce combat effroyable dans les rues, que la toile d'Yvon nous rappelle au musée de Versailles.

Pour célébrer l'anniversaire de cette victoire de l'armée française et de l'armée sarde, le 32^e régiment d'infanterie italienne vient d'adresser une de ses cartes au lieutenant-colonel de Mac-Mahon, due de Magenta, qui sert présentement au 155^e régiment d'infanterie, à Beauvais.

Cette carte portant la devise du 32^e régiment : *Combattre en art*, a été signée par tous les lieutenants et sous-lieutenants du régiment et fut approuvée par son commandant, le colonel Barbario. En voici le texte :

Aux fils distingués de l'illustre vainqueur de Magenta nous adressons nos témoignages de fraternelle et reconnaissante sympathie, à l'occasion de l'anniversaire de la glorieuse bataille.

Cette démonstration si opportune des officiers italiens ne saurait manquer d'accroître les cordiales relations qui les unissent aux officiers français. Déjà de sa garnison de Coni le 32^e régiment a échangé des télégrammes de sympathie avec les régiments placés sur la frontière française. Déjà, les alpins et nos chasseurs alpins se sont rencontrés aux cols qui séparent les deux pays unis par les liens de la race latine autant que par des souvenirs éloquentes comme le souvenir de Magenta.

André Nède.

DANS LA MARINE

Le « Danton ».

— On télégraphie de Brest. Le *Danton* paraît, depuis hier, être légèrement incliné à tribord.

MM. Korn, inspecteur général du génie maritime ; Lhonneu, directeur ; Lyasse, ingénieur en chef, arrivent demain pour étudier les travaux qui devront être entrepris en vue du nouvel lancement.

AFFAIRES MILITAIRES

Attaché d'ambassade.

— Par décision présidentielle du 22 mai 1909, le lieutenant-colonel Pellé, de l'état-major particulier de l'artillerie, à la disposition du général inspecteur permanent des écoles, est placé en activité hors cadres au titre du service d'état-major et nommé au poste d'attaché militaire à l'ambassade de la République française en Allemagne, en remplacement du colonel de Laguche, relevé de ses fonctions par la même décision présidentielle.

Les grandes manœuvres d'automne, auxquelles prendront part le 13^e et 14^e corps, n'auront pas lieu comme on l'avait d'abord annoncé dans la région de Roanne, mais entièrement dans le département de l'Allier.

La revue finale, à laquelle assistera le président de la République, aura lieu à La Palisse, comme il avait été déjà dit, près de Bois-de-Compre (Loire).

OPÉON (Tél. 811.42). — 8 h. 1/2. — Les Dani- cheff. Demain, même spectacle.
THEATRE SARAH-BERNHARDT (Tél. 274.23). — 8 h. 1/2. — La Sacerdote.
VAUDEVILLE (Tél. 102.00). — 8 h. 3/4. — Peter Pan.

Spectacles, Plaisirs du jour.
FOLIES-BERGERE (Tél. 102.50). — La Revue des Folies-Bergeres. 22 tableaux, de M. P.-L. FLEISS. 800 costumes.
OLYMPIA (Tél. 244.08, 891.2). — Paris-Singeries.
MARIGNY (Tél. 244.08, 891.2). — La Revue de Marigny.

ROYAUME LILLIPUT au JARDIN d'ACCLIMATATION.
OFFICIERS MINISTÉRIELS.
ADJUDICATIONS.
Paris.
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS.
Dépôt de la COUR ALIGRE.

MAISON, RUE D'ABOUKIR, N° 42.
VENTE de la MAISON de CHAPUIS, sis à PANVOY.
PROPRIÉTÉ à VERSAILLES.
VENTES et LOCATIONS.

Annuaire de la Société Parisienne.
TOUT-PARIS.
TOUT-PARIS.
TOUT-PARIS.
MAISONS RECOMMANDÉES.

HOTELS RECOMMANDÉS.
ALLEMAGNE.
BERLIN. — HOTEL KAISERHOF.
BADEN-BADEN. HOTEL DE L'EUROPE.
BAD-BOLL. HOTEL KURHAUS.

ST. MORITZ-LES-BAINS.
Altitude 1,800 mètres. Station célèbre pour cures d'air des Hautes-Alpes; excellentes sources d'eau minérale ferrugineuse.
Haute Engadine Suisse.
St. MORITZ EST PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ POUR SÉJOUR après les cures de Carlsbad ou de Tarasp-Vulpera.

FIGARO ILLUSTRÉ - FASCICULE DE JUIN.
LA ROUTE SON PASSÉ SON AVENIR par Léon AUSCHER.
Deux Planches Hors-Texte en couleurs.
Le Pont du Gard par HUBERT-ROBERT.
Arrivée de la Diligence par DE LA BERGE.
Montée au Col de Puymorens par A. LESSART.

APOLLO LE ROI DES RASOIRS.
Le plus court chemin du Rasoir à la Barbe c'est la lame courbe.
EN WAGON EN BATEAU DEBOUT ASSIS COUCHÉ ON PEUT SE RASER FACILEMENT RAPIDEMENT ET DE PRÈS.
le demander dans toutes les Bonnes Maisons.

Voyages de plaisance et de repos en mer.
Excursions en Norvège.
Hambourg-Londres.
Hambourg-Paris.
Hambourg-Amérika Linie, Excursions, Hambourg.

CAUX PALACE HOTEL.
Luxe, Confort, Hygiène.
S. MONTREUX (SUISSE) Site merveilleux.
CATALOGUE FRANCO MALLES LAVOET.
175, Boulevard HAUSSMANN. PRIX : 50 fr.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.
GRANDES EAUX A VERSAILLES.
Billets d'aller et retour.
CHEMIN DE FER DU NORD.
UN JOUR A LA MER.
Les dimanches 6 et 13 juin 1909.